bâtiment, une flotte maritime commerciale de 215,000 navires, occupant près de deux millions et demi de marins, et dont les bâtiments mis bout à bout s'étendraient sur une ligne d'environ 11,000 kilomètres ou 2,750 lieues, soit de Southampton, par exemple, à la pointe extrême de l'Amérique du Sud ; et encore ne comprend-on pas dans cette évaluation les bâtiments de cabotage, qui doubleraient peut-être les chiffres précédents.

Sur les 30 milliards représentant la valeur de ce commerce, le commerce effectué par l'Europe en compte à lui seul près des trois quarts, savoir, en nombres ronds, 30 milliards 600 millions de francs. La part de l'Amérique est de 5 milliards 400 millions ; celle de l'Asie, de 2 milliards 500 millions ; celle de l'Afrique, de 500 millions. L'Angleterre obtient dans le total de ses valeurs environ 20 pour cent ; la France 14 pour cent ; les Etats-Unis 9, 5 pour cent, etc.

RAPPROCHEMENTS.

Nous citons, d'après le *Moniteur industriel*, la dernière correspondance de l'*Economist* relative à la situation de Rouen :

La position de tous les articles manufacturés à Rouen et dans les environs est loin de s'améliorer. Les prix offerts dans les cours de la semaine ont été insuffisants pour les manufacturiers, et de plus il s'est présenté moins d'acheteurs étrangers que dans la semaine précédente.... La position des filateurs devient de plus en plus difficile, et la conséquence en sera nécessairement la fermeture d'un grand nombre de fabriques. Quelques ventes importantes ont pourtant été effectuées, mais à de mauvais prix. Par suite de cet état de choses, une grande détresse se fait sentir dans la population ouvrière, et des souscriptions publiques ont été ouvertes pour la secourir à Rouen, au Havre et autres grandes villes de la Normandie.

Nous pouvons ajouter avec une regrettable vérité que cette crise s'étend tous les jours sur nos principaux centres manufacturiers.

A quelle cause cependant faut-il l'attribuer ? Faut-il l'imputer exclusivement, comme le font nos théoriciens du libre-échange, aux effets de la guerre américaine ? Faut-il croire que nous soyons si déplorablement organisés que la privation d'un de nos debouchés extérieurs suffise à jeter toute notre industrie dans un état de malaise dont on trouverait difficilement un autre exemple dans nos annales depuis plus de quarante ans ?

N'avons-nous point traversé, dans des conditions bien meilleures, des circonstances beaucoup plus difficiles. En 1846, nous avions à pourvoir à un déficit considerable dans notre recolte ; nous avions à parer à une crise monétaire et commerciale ; nos exportations s'étaient fâcheusement ralenties, et pourtant la France put supporter ces embarras avec une fermeté et une sérénité qui prenaient leur origine dans la stabilité et la vigueur de notre travail interieur.

Par suite de ses réformes, l'Angleterre avait largement ouvert son marché à l'exportation de nos articles de luxe. Nous avons plusieurs fois indiqué les chiffres progressifs qu'elle avait atteint ; mais l'Angleterre, dans cette période, par suite de l'intemperance de sa production, a été livree à des crises qui, à plusieurs reprises, ont sensiblement diminué les ventes que nous lui faisions. Néanmoins, la France a vaillamment soutenu ces épreuves temporaires, et la consommation interieure est venue efficacement au secours de l'amoindrissement du commerce extérieur.

En 1857, une sorte de convulsion a frappé presque tous les marchés du monde. Le commerce a été cruellement ébranlé en Allemagne, en Angleterre, aux Etats-Unis. Jamais crise plus violente n'avait paralysé le mouvement général des affaires : l'inquiétude était partout ; les Etats-Unis ne payaient plus ; les faillites anglaises se comptaient en quelques mois par deux ou trois milliards ; nos exportations étaient fortement réduites ; Lyon et Saint-Etienne souffraient doublement par l'interruption des commandes d'Angleterre et d'Amérique. Malgré cela, il n'est pas possible de comparer le malaise de ces deux villes, en 1857, à celui qu'elles endurent aujourd'hui. Il n'y a rien de commun entre la situation actuelle de nos autres centres industriels et celle qu'ils surent conserver à cette époque. La France supporta ces mauvais jours avec une solidité qui éleva haut son crédit parmi les nations européennes. De ces précédents nous concluons que ce ne sont point exclusivement, ni peut-être principalement, les troubles americains qui sont la cause de cette généralité de souffrances qui se manifeste aujourd'hui dans l'ensemble de notre industrie.

Cette cause, quelle est-elle donc ? Pour Roubaix, par exemple, si nous en devons croire le journal de cette localité, elle est presque entière dans les conséquences produites par le traité avec l'Angleterre. Mais si cela est vrai pour Roubaix, cela n'est-il pas vrai aussi pour Rouen, Amiens, Lille, Tourcoing, Mulhouse, Saint-Quentin, Elbeuf, etc., qui, travaillant beaucoup plus pour la consommation intérieure que pour l'exportation, ne pouvaient que faiblement être affectées par la perturbation accidentelle du marché américain.

Il est certain que, en trois mois, à partir du 1er octobre, jour où le traité anglo-français est entré dans son entière vigueur, l'Angleterre a importé chez nous pour 50 millions de ses produits manufacturés, ce qui, sur ce pied, donnerait à ses importations une somme de 200 millions par an. C'est dans cette proportion de 200 millions par an que, pour les trois mois ci-dessus indiqués, la concurrence anglaise a influé sur le travail de nos fabriques. Est-il contestable qu'un tel déplacement de travail, passant de France en Angleterre, n'ait dû singulièrement ralentir l'activité de nos propres ateliers et réduire ou supprimer les salaires d'un nombre au moins proportionnel de nos ouvriers ?

Ici nous nous trouvons en face d'un des arguments favoris du libre-échange : Ce n'est là, nous dit-il, qu'un déplacement ; ce que vous perdez en articles d'une certaine nature, vous devez l'avoir gagné en certains autres articles. Nous sommes loin de croire ce raisonnement invincible, car les articles que nous pouvons importer en Angleterre ne sont que des articles de luxe, c'est à dire des articles de superflu, tandis que ceux qu'elle importe chez nous sont des articles de consommation générale, populaire, c'est à dire nécessaire, et c'est naturellement sur les articles de luxe que commencent à tomber toutes les restrictions de la consommation au moment des gênes nationales. Le commerce de luxe, en outre, ne s'adresse qu'à certaines classes, tandis que le commerce de consommation générale exploite toutes les classes. — On peut se passer de soieries, de meubles somptueux et des élégances raffinées de la vie, mais on ne peut pas se passer de fer, de houille, d'étoffes communes de toute espèce, de quincaillerie, de coutellerie, etc.

Une nation donc qui consentirait à abandonner ses fabrications d'objets de première nécessité, pour s'en tenir aux industries de luxe, ferait le plus mauvais des échanges, car elle abandonnerait le necessaire pour le superflu.

Toutefois, acceptons la théorie pour un instant et voyons si elle a réalisé ce qu'elle promettait.

Elle nous a dit : « Achetez beaucoup à l'Angleterre, et l'Angleterre vous achètera dans les mêmes proportions. Le mouvement des exportations d'Angleterre chez vous sera la mesure de vos exportations en Angleterre. » Comment jusqu'ici ce pretendu principe s'est-il realisé ? Nous savons bien par l'Angleterre l'augmentation qu'ont reçue ses exportations en France, dans le dernier trimestre de 1861. Nous ignorons encore quel est le chiffre de nos exportations en Angleterre. — Nous attendons les chiffres officiels ; mais, par nos informations, nous nous croyons fondés à croire que nos exportations seront restées les mêmes.

Quant à cette réponse permanente que si notre commerce extérieur n'a pas grandi, c'est la faute de la crise américaine, quelle qu'en soit la valeur intrinsèque, nous ne pouvons l'accepter sous aucun rapport. Le libre-échange est obligé par ses propres théories. Or, que nous enseignent-elles ? Son utilité, son but et son essence sont de rétablir l'équilibre de quelque côté qu'il faillisse. Qu'un débouché manque par un accident quelconque, et ce défaut est corrigé par un autre développement ailleurs. « Les nations, nous disait-on qui restreignent leurs relations exterieures, qui ont la prétention de se protéger elles-mêmes, c'est-à-dire de limiter l'échange, sont toujours à la veille d'un embarras ou d'une crise ; l'absence d'un débouché qu'elles ne peuvent remplacer par suite de leurs restrictions suffit pour troubler toute leur économie intérieure. Au contraire, les nations qui comptent pour correspondant le monde entier, sans entrave et sans borne, retrouvent à droite ce qu'elles peuvent perdre à gauche, par l'élasticité même, l'étendue et la puissance de leur commerce.

Par conséquent, si la guerre d'Amérique nous a provisoirement enlevé un débouché, nous devions espérer, ou le libre-échange se trompe, que nous en trouverions la compensation en Angleterre. Or, les choses ont tourné tout différemment. C'est, comme nous l'a déclaré M. Gladstone, et comme nous l'ont confirmé les membres très-compétents de la Chambre de Commerce de Manchester, c'est l'Angleterre qui a trouvé dans le traité de 1860 une compensation des préjudices qu'elle a subis en Amérique, et c'est nous qui avons fait les frais de cette compensation. Les avantages ont été tous du côté de l'Angleterre ; et quant à la France, elle voyait à la fois diminuer ses exportations sur le marché americain, augmenter ses importations anglaises sur son propre marché, sans rien regagner elle-même pour la perte et de son debouché d'Amerique et de l'accroissement des importations britanniques chez elle.

C'est elle qui a fait tous les frais de la guerre et de la crise. Elle a, comme on le faisait observer joyeusement à Manchester, maintenu sur leurs jambes Bradford, Bolton, etc. Voilà les effets du traité de commerce pour l'Angleterre ; et, quelque systématique que l'on soit, il est impossible de croire, en presence des faits, qu'il ait produit les mêmes resultats pour Rouen, Roubaix, Lille, et toutes ces villes manufacturières victimes et temoins du malheur de nos industriels.

P.-B.-s Darnis.

UNE ASSERTION INATTENDUE.

Voici ce que M. Benard ne craint pas d'avancer dans un article de l'*Avenir commercial*, destiné à glorifier les conséquences du traité de commerce :

Toutes les industries qui ne se rattachent en aucune manière à la fabrication des cotonnades, où à celle des soieries, sont en état de prospérité, TOUTES SANS EXCEPTION.

Notez que ces mots : « TOUTES SANS EXCEPTION, » se trouvent imprimés en grosses lettres dans l'*Avenir commercial* lui-même.

Nous ne voulons pas repondre en passant toutes nos industries en revue ; nous n'en citerons qu'une, et non des moins importantes apparemment : celle des lainages.

Que M. Benard veuille seulement se donner la peine d'aller à Roubaix, ou, s'il ne veut pas faire le voyage, qu'il lise le dernier numero du *Journal de Roubaix* ; il y verra la situation resumee en ces lignes : « Affaires presque nulles et à des prix désastreux ; restriction de plus en plus grande de la production ; renvoi d'ouvriers et baisse progressive des salaires »

Voilà ce que l'*Avenir commercial* appelle une industrie en état de prospérite !

Et, si l'*Avenir commercial* veut connaître la cause de cette situation, le *Journal de Roubaix* lui apprendra encore qu'elle vient de ce que les maisons qui s'approvisionnaient précédemment dans cette ville, ont fait en Angleterre des commandes en tissus similaires à ceux de la fabrique de Roubaix, pour une valeur que les estimations les plus modérées portent à 40 millions de francs !

Est-ce clair ?

P. B—s Darnis.

UN LÉGER BÉNÉFICE !

On lit dans la Revue commerciale du *Pays* :

« Il s'est traité quelques affaires à » Roubaix. Les prix obtenus par les fabri» cans n'ont peut-être pas été *suffisamment* » *rémunérateurs*, mais, dans les circons» tances difficiles que traverse l'industrie, » les concessions sont devenues néces» saires, et *il faut savoir* se contenter d'un » léger bénéfice.

» Castera. »

Malheureusement, ce léger bénéfice n'existe que dans l'imagination du rédacteur.

Il nous semble entendre un pédagogue conseiller la sobriété à un homme qui meurt de faim.

P.-B—s. Darnis.

CHRONIQUE LOCALE ET DEPARTEMENTALE.

Les deux lettres suivantes viennent d'être adressées par M. le préfet du Nord à M. le maire de la ville de Roubaix :

« Lille, le 13 février 1862.

» Monsieur le Maire,

» Aux termes de l'article 2 de la loi relative à la conversion facultative des rentes 4 1/2 et 4 °/o en 3 °/o, les propriétaires qui en formeront la demande, dans le délai de 20 jours, à partir de la promulgation de la loi, recevront de nouveaux titres, d'une somme égale, en 3 °/o, en échange de leurs anciennes rentes qui seront immédiatement annulées.

» Il me paraît inutile de vous faire ressortir les avantages incontestables offerts par la conversion. Ces avantages sont déjà généralement connus, et je ne doute pas que cette mesure ne soit accueillie avec le plus grand empressement, tant par les communes, que par les établissements publics, religieux et de bienfaisance.

» Deux moyens leur sont offerts pour profiter de ces avantages :

» 1° L'emprunt, au crédit foncier de la soulte necessaire ;

» 2° L'aliénation immédiate d'une partie de leurs rentes pour réaliser cette soulte.

» Veuillez communiquer immédiatement cette lettre au Conseil municipal avant la clôture de la session actuelle, à chacune des commissions administratives des établissements publics, religieux et de bienfaisance de votre commune pour leur faire apprecier les avantages de la conversion et les inviter à déliberer sur les moyens proposés pour la réaliser.

» Je désire recevoir, sous huit jours, au plus tard, les deliberations qui auront été prises à cet égard, afin qu'elles reçoivent d'urgence la suite dont elles me paraitront susceptibles.

» Je compte sur votre concours le plus actif dans cette circonstance et sur le zèle éclaire tant du Conseil municipal que des administrations des établissements religieux et de bienfaisance de votre commune.

« Agréez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma consideration très distinguée.

» *Le Préfet du Nord*,
» *Signé* : Vallon. »

Pour copie conforme :
Le maire de Roubaix,
Ernoult-Bayart.

« Lille, le 14 février 1862.

» Monsieur le Maire,

» J'ai l'honneur de vous informer que je vous délègue pour viser les récépissés qui seront délivrés par le percepteur de Roubaix en échange des titres de rentes à convertir, en exécution de la loi du 12 février courant.

» Ci joint le modèle du registre qui doit être tenu à cet effet.

» Agréez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma consideration très distinguée.

» Signé : *Le Préfet*,
» Vallon. »

MAIRIE DE ROUBAIX.

Mise en recouvrement du rôle des contributions personnelle, mobilière et de celui des patentes pour l'année 1862.

Le Maire de la ville de Roubaix, prévient ses concitoyens qu'à dater de ce jour, le rôle des Contributions personnelle, mobilière et celui des patentes est en recouvrement, et qu'il s'élève en principal et centimes additionnels,

Savoir :

1° La Contribution personnelle et mobilière à la somme de	75,371	fr. 35
2° La Contribution des patentes à la somme de	301,336	» 91
3° Frais d'avertissement	167	» 60
Total : Trois cent soixante-seize mille, huit cent soixante-quinze francs quatre-vingt-six centimes	376,875	fr. 86

Les Contributions directes sont exigibles par douzième. Les propriétaires et principaux locataires des maisons sont tenus, un mois avant le déménagement de leurs locataires ou sous-locataires, de se faire représenter les quittances de leurs Contributions, à peine d'en demeurer responsables. En cas de refus de la part du locataire ou du sous-locataire de produire les quittances demandées, le propriétaire ou principal locataire doit immédiatement en prevenir le Percepteur et retirer de lui une reconnaissance, par écrit, de cet avertissement. En cas de déménagement furtif, pareil avis doit être donné dans les trois jours au Percepteur. Les demandes en decharge ou réduction doivent être présentées dans les trois mois de la publication des rôles, et les demandes en remises ou moderations pour pertes occasionnées par des événements extraordinaires, dans les quinze jours qui suivent ces evénements. Toute réclamation à laquelle ne seraient pas joints l'extrait du rôle et la quittance des termes échus ne sera pas admise. Celles qui auront pour objet une côte en-dessous de trente francs ne seront pas assujétics au droit du timbre.

Fait à la Mairie de Roubaix, le 16 février 1862.

Ernoult-Bayart.

Par décret en date du 15 janvier 1862, le bureau de conditionnement de Roubaix est autorisé à conditionner les cotons et à faire le titrage et le numérotage métrique des fils de tous genres.

Le pesage des soies, laines et cotons, qui était jusqu'à ce jour fixé à 50 cent. les 100 kilos, sera réduit très prochainement à 30 cent.

Hier à deux heures, a eu lieu à la Mairie la réunion des jeunes gens convoqués pour nommer la commission chargée d'organiser le concert qui sera donné au profit des pauvres.

L'époque n'est pas encore fixée ; on presume cependant que le concert aura lieu le lundi 3 mars.

Vingt-quatre commissaires ont été désignés pour recueillir les souscriptions.

— Henriette, tu m'affliges !

— Et en quoi donc, monsieur ? demanda-t-elle ironiquement.

— Tu es injuste envers Mme d'Otrange. C'est une femme charmante.

— En vérité ? je ne me doutais pas que mon mari fût au nombre de ses admirateurs ! »

D'Avigny n'osa riposter ; il craignait trop un orage. Déjà il se levait sous prétexte de donner un ordre, quand sa femme le retint par ces mots :

« Mon ami, aimes-tu ta fille ?

— Peux-tu le demander ? N'ai-je pas fait assez de sacrifices en vue de ses plaisirs et de son etablissement ?

— Eh bien, fais-en encore un, un dernier. Comme moi, n'est-ce pas, tu désires la voir unie au comte de Rochebrune ?

— Cette union comblerait tous mes vœux, car j'aime déjà Edmond comme un fils ; mais a-t-il de l'inclination pour Laure ?

— S'il n'en a pas, il en aura bientôt ; il est en très-bon chemin. »

D'Avigny hocha la tête ; malgré son idolâtrie pour sa fille, il ne se dissimulait pas qu'elle n'était guère digne de l'amour d'un homme si distingué.

« Que signifie ce mouvement ? dit Henriette avec humeur. Ne sais-je pas ce que je dis ? n'ai-je pas de bons yeux ? D'ailleurs épouser Laure est un devoir pour le comte ; il n'a pas d'autre moyen de te payer les services que tu as rendus à son père.

— Je sais que le marquis désire ce mariage ; mais pour reconnaître quelques services d'argent, ira-t-il exiger comte le sacrifice...

— Beau sacrifice, ma foi ! Epouser un million de dot !

— Edmond n'est pas un homme d'argent ; d'ailleurs, il est riche lui-même, et une dot ne suffira jamais pour le séduire.

— Raison de plus pour y ajouter un titre.

— Qu'est-ce qu'un titre de fraîche date aux yeux d'un noble d'ancienne souche ? Le marquis aura-t-il plus d'estime pour le nouveau baron que pour le simple roturier et l'honnête industriel ?

— N'importe ! dans le monde, l'alliance entre les deux familles fera meilleur effet si l'on peut dire : le jeune comte de Rochebrune épouse la fille du baron d'Avigny.

— Mais, Henriette...

— Quoi ! encore un mais ?

— J'ai peur que nous ne nous rendions ridicules.

— Si l'on se moque de nous, ce sera par jalousie ; qu'est-ce que cela nous fait ?... Eh bien, tu n'es pas encore décidé ? »

D'Avigny garda le silence.

« Ah ! tu refuses ? Soit ! je sais maintenant à quoi m'en tenir sur ton affection pour ta fille et pour ta femme. Quelle indifférence ! quelle apathie ! ne pas vouloir tenter une démarche pour satisfaire notre plus vif désir, quand la chose te serait si facile, avec tes relations dans le monde officiel ! »

A ces mots, elle se leva, plus rouge que sa coiffure, et elle se promena dans le salon, tout en accablant son mari de reproches et d'épithètes injurieuses. Le pauvre d'Avigny était au supplice : l'orage grondait ; comment l'apaiser avant le venue des invités ?

« Ma chère Henriette, dit-il enfin avec un soupir de regret, je ferai tout ce que tu voudras ; remets-toi, je t'en supplie ! »

Un éclair de triomphe brilla dans les yeux de Mme d'Avigny ; ses lèvres, encore crispées par la colère, grimacèrent un sourire, et, tendant la main à son mari, elle dit à Laure qui entrait :

« Viens, ma fille, remercier ton père de sa bonté ; je lui ai fait part de notre desir, et il s'y est rendu tout de suite. »

Laure embrassa M. d'Avigny, mais en le regardant, ainsi que sa mère, avec une expression ironique. L'air triste et contraint de l'un, les traits bouleversés de l'autre auraient suffi pour lui apprendre que la victoire n'avait pas été si facile et qu'une scène violente avait eu lieu, alors même qu'elle n'eût pas attendu de l'antichambre une partie de leur entretien.

Il n'est presque pas de jeune femme qui, dans un salon, à la lumière, quand le plaisir l'anime, quand son regard brille et sa bouche sourit, ne puisse paraître agréable et même jolie. Laure passait dans le monde pour une beauté ; mais, vue de près et dépouillée du prestige de la toilette, elle n'était qu'une poupée assez insignifiante. Ses traits, dont on vantait la finesse, étaient trop anguleux ; elle avait le front trop étroit, le nez trop petit, la figure trop courte. Sa bouche n'était qu'une fente à peine perceptible ; sa taille, extrêmement mince, manquait de rondeur et de souplesse, et elle imprimait à son cou grêle des mouvements fort semblables à ceux de certains oiseaux de basse-cour.

Vêtue d'une robe chargée de volans, dont le corsage fort décolleté laissait à nu ses épaules jaunes et maigres, elle avait au cou et aux bras plus d'or et de perles qu'il n'en faudrait pour la parure de bal de dix jeunes personnes de bon goût. Ses cheveux d'un joli blond disparaissaient presque entièrement sous une résille très-riche ; en un mot, sa petite personne était écrasée par sa toilette éclatante et prétentieuse.

Et Mme d'Avigny de contempler, d'admirer, de s'extasier sur la robe, les bijoux et la coiffure, et plus encore sur la grâce et la beauté de sa fille. Quoi d'étonnant à ce que Laure, ainsi adulée, se crût la huitième merveille du monde ? D'un esprit médiocre, d'un jugement étroit, gâtée par les flatteries de sa mère et d'un essaim de coureurs de dots, elle devait nécessairement être vaine et coquette. Ses défauts résultaient de son éducation ; mieux dirigée, elle aurait eu des qualités estimables, car la nature l'avait douée d'un caractère souple, excessible à toutes les impressions, et elle n'était devenue exigeante, égoïste et impérieuse qu'à force de voir satisfaire ses moindres caprices et de s'entendre répéter sans cesse qu'elle avait droit à tous les hommages.

Tandis qu'elle se pavanait devant une glace, jouissant d'avance de son triomphe et du dépit des amies qu'elle allait eclipser, on annonça M. Achille Emery.

C'était un lion, toujours mis à la dernière mode, qu'il exagerait jusqu'au ridicule, et si infatué de son mérite qu'il ne voyait rien au-dessus, si ce n'est peut-être le million de Mlle d'Avigny.

Il parut, glissant sur la pointe de ses souliers vernis, qui emprisonnaient le pied comme dans un étau, salua Mme d'Avigny d'un déluge de compliments fades qui la firent sourire complaisamment, puis s'avança vers Laure et lui presenta un superbe bouquet.

Elle le reçut en minaudant et écouta avec une feinte distraction les comparaisons les plus rebattues entre elle et les fleurs. Mais, ô contretemps ! il n'avait pas débité la moitié de son madrigal, composé à grand'peine depuis le matin, qu'il fut interrompu par l'arrivée de plusieurs personnes.

Nous l'avons déjà dit, M. d'Avigny ouvrait ses salons à une foule de gens qu'il n'aimait ni n'estimait ; à des oisifs qui venaient là, comme à toutes les fêtes du grand monde, chercher un remède à leur ennui à des riches, qui y étalaient leur luxe, rival du sien ; à ces flatteurs qui courtisent les favoris de la fortune, et surtout à l'aristocratie, qui assistait à ses réunions pour se moquer ensuite du ton bourgeois et des manières prétentieuses de sa femme et de sa fille.

Hâtons-nous d'ajouter, cependant, qu'il y recevait aussi quelques amis vrais. De ce nombre étaient le marquis et le comte de Rochebrune, deux nobles cœurs qui savaient l'apprécier et qui le plaignaient tout bas, devinant les souffrances qu'il ne confiait à personne.

La vicomtesse de Lerchy.

(La suite au prochain numéro).

LA MEILLEURE MAISON DE PARIS

pour vendre à bon marché et fournir d'excellentes marchandises, est la fabrique lyonnaise, 54, Chaussée-d'Antin, coin de la rue de la Victoire.

SPÉCIALITÉ DE SOIERIES POUR ROBES.

CORBEILLES DE MARIAGE.

Maison de fabrique à Lyon. — Genres exclusifs.

M. H. Despaigne, propriétaire-directeur.

— *Expédie en province.* —